

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 12 novembre 2013**

**2013 DDEEES 159G** Subvention à l'association Artisans du Monde Paris 20 (20<sup>e</sup>), relevant du commerce équitable.

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'attribuer une subvention à l'association Artisans du Monde Paris 20 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.400 euros est attribuée à l'association Artisans du Monde Paris 20 domiciliée 8 rue Boyer (20e) (n° SIMPA 53841, n° dossier 2014\_00054), visant une aide financière pour renforcer ses actions de sensibilisation au commerce équitable.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 5.400 euros, sera imputée au chapitre 65, rubrique 911, nature 6574, du budget de fonctionnement du Département de Paris 2013.